

# LES CRUES CATASTROPHIQUES DE 1740-1741

François Liebelin

*Depuis la crue du 15 février 1990, taxée de "crue du siècle," quoique celle du 24 décembre 1919 l'ait très probablement surpassée, il est apparu évident que l'aspect catastrophique de cette inondation exceptionnelle n'était pas imputable à la crue elle-même, mais comme en 1919, aux conditions particulières qui ont fait que les conséquences de cette crue ont été catastrophiques.*

Remémorons-nous ce que rapportaient les journaux au lendemain du désastre de février 1990.

#### **Le Pays de Franche Comté :**

"...jamais peut-être le Territoire de Belfort n'avait enregistré une crue aussi soudaine et aussi violente...A Valdoie, les crues conjuguées de la Rosemontoise et de la Savoureuse ont envahi les rues dès les premières heures de la matinée. Une eau qui s'est infiltrée partout et dont la

hauteur dépassait un mètre dans le centre de la commune, près de l'église...Valdoie, probablement la commune la plus touchée. D'aucun n'ont plus vu que leur antenne de voiture..."

#### **L'Est Républicain :**

"La crue du siècle à Belfort...le pont du Magasin recouvert par les eaux, et une hauteur de 2,30 m au niveau de la place Corbis ; on avait rarement vu cela, de mémoire de Belfortains...La crue du 15

février 1990 restera dans les annales comme celles du siècle avec son homologue de 1910...La montée des eaux a été fulgurante : en 16 heures, cote de la Savoureuse au pont Corbis est passée de 1,35 m mercredi soir, à 2,30 m jeudi...Dernière heure, le pont du magasin s'écroule!"

#### **Le Pays-17 février-Ballon**

**d'Alsace :** "A deux endroits les eaux ont raviné le dessus de la route. Premier point : à deux



*Valdoie - Crue du 15 février 1990 - Les eaux submergent la passerelle piétonne. Elle sera démolie en 1991 et remplacée par un pont routier. Ph B. Besançon*

kilomètres environ du Saut de la Truite. Ici, la circulation ne s'effectuera plus que sur une seule voie... A deux pas du sommet, les dégats sont encore plus impressionnants. Des mètres cubes de terre et de graviers ont dévalé la pente, et la route est à moitié dans le vide sur une bonne dizaine de mètres..."

Toute les inondations doivent être considérées comme des phénomènes naturels, inévitables et cycliques. Ernest Girardet dans son "Etude morphologique, climatologique et hydrologique du Bassin supérieur de la Savoureuse" (1) écrivait : "La Savoureuse est une rivière capricieuse, aux aspects très changeants. En temps ordinaire, ses eaux claires occupent à peine le fond d'un lit sans profondeur et d'une extrême irrégularité de contours. Mais que des averses sérieuses, ou des pluies d'orage surviennent à de courts intervalles, elle coule alors à pleins bords, pendant quelques heures ou quelques jours, des eaux jaunes et rapides qui font croire à une rivière importante...Le fait caractéristique des crues de la Savoureuse est leur extrême rapidité d'évolution. Pour toutes les crues d'hiver, le maximum de la crue a lieu à Belfort exactement le même jour que le maximum des pluies. La hauteur d'eau augmente tant que la pluie augmente et sensiblement dans les mêmes proportions ; cela dure un jour ou deux, rarement davantage et chose frappante, dès que la pluie diminue d'intensité, la rivière baisse selon un rythme sensiblement analogue pour revenir quelques jours après au niveau d'avant la crue...On avait attribué l'ampleur, jusqu'alors inconnue de la crue du 24 décembre 1919, au déboisement du Ballon d'Alsace à la fin de la guerre, mais l'examen des renseignements donnés par les stations pluviométriques prouve qu'il y avait eu ces jours

là des pluies tout à fait exceptionnelles sur les Vosges, et que c'est la vraie cause de la crue..."

Le Journal La Frontière du 27 décembre 1919 relatait ainsi la catastrophe. "Ce que nous redoutions est arrivé. La Savoureuse, grossie comme jamais on ne le vit, par les pluies persistantes et la fonte des neiges, a débordé de toutes parts, roulant des flots jaunes et tumultueux avec d'énormes vagues qui venaient se heurter violemment contre tous les ponts et toutes les passerelles, de Valdoie à Danjoutin.

L'eau passait par dessus le pont du Magasin et atteignait, mercredi à 2 h 30, 2,20 m au pont de la gendarmerie, sous lequel toute la masse d'eau ne pouvait plus passer entièrement.

Les rives furent rongées et emportées en de nombreux endroits. Les riverains, de Valdoie à Danjoutin eurent leurs caves et leurs rez-de-chaussée inondés complètement.

Les gens du quartier du Fourneau, rue de l'Abattoir, avaient 50 cm d'eau dans le bas de leurs appartements.

La Savoureuse allait atteindre mercredi matin le

niveau du champ de foire. Entre Belfort et Danjoutin c'était comme un grand lac.

Les dégats sont considérables. Il serait temps d'arrêter le déboisement des montagnes et de reboiser tous les endroits où l'on s'est livré imprudemment à des coupes sombres, autrement nous aurons toujours à redouter les effets dévastateurs des crues.

A Valdoie, confluent de la Rosemontoise et de la Savoureuse tout le village a été inondé. La circulation était interrompue. Il a fallu transporter les ouvriers des usines Schwartz et Dreyfus (2) en voiture : un grand nombre ne purent se rendre à leur travail.

L'eau dans certaines maisons arrivait aux premiers étages (3). Les mobiliers furent détériorés. Beaucoup de lapins et de poules périrent comme à Belfort.

Il fallut procéder au sauvetage de nombreuses personnes.

Une équipe de soldats fut envoyée sur les lieux.

A Danjoutin, la masse d'eau qui arriva occasionna des dégats considérables. Un peu



Valdoie - Crue du 15 février 1990 - Villa de M et Mme Vitrac au matin - Ph Mme Vitrac

partout des pylônes électriques furent arrachés et emportés à la dérive. Les eaux charriaient des débris de toutes sortes."

Notre curiosité nous a incité à en savoir plus sur les inondations catastrophiques des siècles passés. Les plus anciens documents retrouvés, concernant les crues de la Savoureuse et de la Madeleine et les moyens mis en oeuvre pour rectifier et désensabler leur lit remontent à peine au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, époque où le pouvoir royal créa le corps des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. Nous découvrîmes dans les fonds d'archives provenant de l'ancienne subdélégation de Belfort de nombreuses pièces concernant les deux grandes crues de 1740 et 1741 (4). La première, la plus spectaculaire, avait duré pas moins de cinq jours, du 17 au 22 décembre 1740. Les principaux villages sinistrés : Giromagny, Chauz, Sermamagny, Valdoie exigèrent une reconnaissance de l'état des lieux après la catastrophe. L'enquête menée avec diligence s'étendit sur quatre journées. Nous la reproduisons ci-après dans son intégralité.

**PROCES VERBAL DE VISITE  
DES 26 - 27 - 28 - 29 -  
DECEMBRE 1740**

**Chauz**

L'an mil sept cent quarante, le vingt six décembre, nous François Noblat, bailli du comté de Belfort, à la requête des habitants et communauté de Chauz et en exécution de notre ordonnance du vingt quatre de ce mois au bas de la requête, nous sommes transportés au dit lieu et sur la finage de

Chauz à l'effet de reconnaître le dommage causé par les inondations et débordement d'eaux survenu le 17 de ce mois et qui ont duré jusqu'au 22, soit dans les vergers, maisons, prairies soit par l'enlèvement des ponts qui leur sont nécessaires pour leur commerce avec les autres communautés et même dans le village (de Chauz) que la rivière partage.

Et étant accompagnés des maires, jurés et majeure partie de la communauté, avons commencé notre visite sur les prairies où finit le ban de Sermamagny et en remontant contre la rivière jusqu'au village de Chauz et tout le long, toujours au septentrion, jusqu'au finage de Giromagny avons trouvé la rivière totalement hors de son cours naturel, l'ancien lit rempli d'arbres, racines et graviers de façon qu'il en est presque impossible de lui faire reprendre son lit ancien, à moins que de vider et faire des épis de part et d'autres pour le former et contenir, les saules et racines qui le bordaient étant tous partis, ce qui fait un travail considérable.

D'un autre côté, il est à craindre que, laissant la rivière couler au travers des prairies où il s'est formé de nouveaux cours, elle ne mange à la suite les prés et terres qui sont sablonneuses et ne les emporte

Cette rivière descendant du Ballon (d'Alsace) est extrêmement rapide et froide et, par conséquent, sujette à manger dans les terres sablonneuses comme elle a fait en dernier lieu. Avons reconnu que ces eaux avaient totalement emporté les terres d'environ cinquante fauchées (5) de près le long de la rivière depuis un jusqu'à quatre pieds (environ 1,30 m) de profondeur, de façon qu'il n'y peut croître aucune herbe pendant l'espace de dix ans au moins, lesquels prés pouvaient annuellement produire la quantité de deux milliers de foin, plus la quantité de trente fauchées (9,90 ha) qui sont couvertes de gros cailloux et graviers d'un demi pied jusqu'à deux (environ 0,64 m) au delà de hauteur qui ne pourront être remis en état qu'avec beaucoup de travail et avant cinq ou six ans, la rivière étant actuellement répandue dans toutes les prairies.

Ensuite, étant entré dans le village de Chauz, avons observé qu'il y avait des eaux dans beaucoup de maisons, mais qu'elles s'étaient retirées sans avoir rien endommagé (6) que cinq ou six jardins, desquels les palissades ont été emportées, le terreau emporté et couvert de sable. Le chemin de Giromagny (7) traversant le finage est entièrement bouleversé, il s'est formé des trous, de manière que l'on n'y peut passer que très difficilement avec les voitures et, finalement, avons reconnu que les



Enrochement de la Savoureuse à Giromagny en 1993 - Ph. F. Liebelin

deux ponts à chariot traversant la rivière dans le village (8) pour communiquer aux autres maisons sur leur pâtures et aux villages voisins ont été emportés totalement. Nous requérant la communauté (de Chau) de pourvoir incessamment au rétablissement d'y ceux, ne pouvant passer la rivière à gué, de même que de faire travailler pour empêcher que les eaux ne puissent entrer dans le village en faisant un épi en haut du côté de la rivière, près du moulin, par où elles entrent, ce qui les garantirait pour toujours tant que cet épi sera entretenu de tout quoy avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ainsi que de raison.

Fait à Chau les jours et an que devant.

Signé : Noblat, Nicolas Rivé, Jacques Marchand (juré), Moissonnier.

### Sermamagny

Et le lendemain 27 décembre, en exécution de notre décret, avons procédé en présence des maires, jurés et communauté de Sermamagny à la visite de reconnaissance des dommages arrivés sur leur finage. D'abord en commençant à la fin du ban de Chau, tout le long en descendant la rivière jusqu'à l'entrée du village de Sermamagny, avons observé que la rivière avait partiellement changé son cours sur la longueur d'environ trois-vingt toises (environ 580 m) et l'a pris dans les prés voisins, où elle avait emporté totalement les terres d'environ dix fauchées (330 ares) qui ne peuvent produire aucun foin, ladite rivière au surplus, suivant son lit ordinaire, a mangé des terres sur les bords et répandu sur la prairie des cailloux et graviers de l'épaisseur d'un et deux pieds (environ 66 cm) et cela sur environ vingt fauchées de prés (660 ares) qui ne pourront être rétablis que dans cinq ou six

ans, de là, étant entrés dans le village, avons remarqué le grand chemin de Giromagny (9), passant au milieu, tout à fait bouleversé et que les eaux y avaient creusé des trous dans plusieurs endroits qui le rendent presque impraticable, ensuite le pont à chariot, qui communique d'une partie du village à l'autre et aux héritages, est emporté et un côté de la chaussée qui soutenait le dit pont également emportée, de sorte que les eaux coulent de deux côtés avec abondance et forment une île dans laquelle sont trois maisons qui ont été abandonnées à cause de la quantité d'eau qui y était entrée, la terre de six vergers et jardins joignant la maison emportée entièrement et couvert de sable et graviers de l'épaisseur de deux à trois pieds (environ 0,97 cm), les arbres fruitiers en partie déracinés, en partie coupés pour rejeter la rivière et empêcher que les eaux n'emportassent les maisons dans lesquelles nous avons trouvé encore un pied d'eau (environ 0,32 cm) ce qui les rend inhabitables aux propriétaires.

Nous avons encore reconnu environ douze vergers et jardins dans le même état de part et d'autre de la dite rivière, et ensuite étant descendu sur le pont de pierre (10), avons remarqué que les deux arcades sur la droite étaient bouchées de gravier et racines de façon que l'eau était rejetée sur la gauche et mettait le pont en danger d'être emporté dans les grandes eaux, qu'au dessus et au dessous du pont, il s'était fait aussi des amas de graviers qui empêchaient que la rivière ne suive son cours ordinaire et causait beaucoup de dommages aux prés, et les dits habitants de Sermamagny nous ont en même temps requis d'observer que cela était causé par un épi que le sieur maire avait pratiqué le long du pré au dessous du pont qu'il avait avancé dans la rivière, de manière que, tant qu'il subsis-

terait ils seraient exposés et leurs prés à être endommagés à la moindre crue d'eau (11), après quoi avons observé, entre le pont et le village, à main gauche, environ quatre arpents (132 ares) tant en prés que champs et chenevières, tous bouleversés, couverts de sable, gravier et racines qui difficilement seront mis en état pour la présente année, de même qu'environ huit fauchées (264 ares) de prés qui sont au dessus du dit pont (12) allant contre Valdoie, plus six fauchées (198 ares), allant vers les étangs, totalement couvertes de pierres, qui ne se rétabliront pas avant cinq à six ans.

La chaussée ancienne a été emportée sur la longueur de quinze toises (environ 28,80 m). Les dits habitants nous ont en outre déclaré qu'il y avait eu beaucoup de dommage causé sur les étangs par la rupture des chaussées ce qui aurait emporté le rempoissonnement que l'on venait de faire, mais que cela ne pouvait se reconnaître à cause de la quantité d'eau qu'il y avait encore et que l'on ne pouvait savoir ce qui manquera dans le nombre de poissons de chaque étang que lorsqu'on les pêchera l'année prochaine. Ils nous ont encore dit qu'il était dangereux pour le village de laisser couler les eaux ainsi qu'elles étaient, c'est pourquoi ils nous ont prié de donner les ordres nécessaires pour faire les ouvrages les plus pressants et indispensables, ce que nous avons fait par une ordonnance particulière et avons dressé le présent procès verbal pour leur servir et valoir ainsi que de raison et ont les préposés signés avec nous et notre greffier. Signé : Noblat, Moissonnier.

### Giromagny

Et le surlendemain, vingt huit décembre, étant au lieu de Giromagny, sont comparus par devant nous, bailli au département de Belfort, les maire, bourgmaitre et préposés du

lieu, lesquels nous ont dit que les communautés voisines ayant fait faire reconnaissance des dommages arrivés sur leur finage il leur importait de le faire pareillement, c'est pourquoi nous requerrait, attendu notre présence, d'y vouloir procéder et d'en dresser procès verbal pour leur servir et valoir en cas de besoin et ont signé.

Suivant lequel réquisitoire avons visité les endroits le long de la rivière qui pouvaient avoir souffert des eaux, et après en avoir fait le tour, avons trouvé que dans deux différents endroits, environ deux fauchées (66 ares) de prés dont les terres et gazons ont été emportés, huit fauchées (264 ares), joignant le ban de Chauz, couvertes de graviers et sable et où la rivière a pris son cours.

Le pont au milieu du village (13) sur lequel les eaux ont passé, ébranlé et penche d'un côté, le mur qui le supporte d'un côté presque tout enlevé de façon qu'il ne peut plus servir : quelques vergers, le long de la rivière, au-dessus des halles, (14) mangés par les eaux mais peu endommagés.

Nous avons observé que les réparations à faire le long de la rivière pour la remettre en son premier état étaient peu de chose et consistaient en quelques épis qu'il conviendra de faire en certains endroits et en la vidange (15) de son ancien lit dans quelques parties. Fait à Giromagny les jours et an que devant. Signé : Noblat, Moissonnier.

#### **Offemont**

Et ce jourd'hui, vingt neuf décembre mille sept cent quarante, à la réquisition des habitants et communauté d'Offemont, nous sommes transportés au dit lieu, aux mêmes fins de visiter les dommages causés par les eaux, et après avoir fait une autre visite avons trouvé deux

jardins seulement desquels la terre a été emportée, de même que la fontaine communale, de là avons été dans la prairie à la queue de l'étang de la Forge, où avons vu environ quatre vingt fauchées (26,40 hectares) de prés mouillés mais depuis plus de six mois, ce qui provient de l'étang de la Forge dont la chaussée, sans doute trop élevée, rejette les eaux sur les prés, c'est pourquoi nous n'avons pas estimé que ce dommage provient de l'aval (16) mais du fait d'un tiers.

#### **Valdoie**

Ensuite, en continuant notre visite, nous sommes passés jusqu'au finage d'Offemont où nous avons trouvé les maires et jurés du lieu qui nous ont conduit au commencement de leur finage, sur la rivière, où nous avons trouvé le pont de communication au dit Offemont et aux Forges emportés et, dans la prairie, plusieurs fauchées de prés gâtés, sur le grand chemin venant à la ville, la chaussée rompue sur environ trente toises (environ 58 m), les eaux traversant la chaussée, à l'entrée du chemin du Salbert un trou de la profondeur de plus de huit pieds (environ 2,56 m) sur la longueur de six pieds (environ 1,92 m).

Ensuite avons été sur le pâquis où se joignent les rivières venant de Lachapelle, Sermagny, Eloit où la quantité considérable d'eau n'ayant pu entrer dans le grand lit de la rivière a considérablement endommagé ce pâquis et en a presque emporté la moitié.

Delà, dans le village, plusieurs maisons dérangées par

les eaux qui s'y sont introduites et les jardins et vergers bouleversés et couverts de graviers, l'écluse du moulin du sieur Duparc (17) rompue, au dessous de l'écluse, la chaussée de la rivière emportée, le pont sur le ruisseau au dessus du village (18) emporté, les chevaux étant obligés de le passer à la nage, des trous dans différents endroits et dans la prairie formés de cinq à six pieds de profondeur (1,60 à 1,92 m), le pré à côté couvert d'eau et de pierres, le chemin dans le village renversé et difficile à pratiquer, la chaussée près du grand pont (19) partie emportée et, étant sortie de l'autre côté du village, en remontant la rivière dans la prairie contre Sermagny, nous avons remarqué une quantité de prés couverts encore d'eau et que nous n'avons pu reconnaître, ceux qui se trouvent chargés de graviers ou autrement endommagés se montent environ à vingt fauchées (6,60 hectares)



Valdoie - Crue du 15 février 1990 - Rue de Turenne - Ph. G. Besançon

de tout quoi les maire et juré nous ont requis et ont signé avec nous.

Fait les jours et an que devant.  
Signé : Noblat, Moissonnier.

\*\*\*

Cette crue des rivières sous-vosgiennes, par sa durée, cinq jours, peut, sans contredit, être qualifiée d'exceptionnelle, de jamais vue, de catastrophique, par les témoins d'alors qui, d'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, mettent en cause le manque d'entretien du lit des rivières mais aussi des interventions humaines qu'ils jugent maladroites, par exemple : creusement d'un nouveau lit de la rivière entre Sermamagny et Valdoie en 1710, construction du pont de pierre à cinq arches de Sermamagny et sa nouvelle voie d'accès en remblai (20), comblement d'étangs dans la zone actuelle du Montceau pour être transformées en prairies, etc...

Les causes réelles sont plus complexes, mais hélas aucun des documents consultés ne parlent d'une pluviométrie exceptionnelle qui a dû s'étendre sur plusieurs jours, probablement conjuguée au redoux et à la fonte d'une importante couche de neige.

Le hasard, la fatalité font qu'une deuxième crue survient en janvier 1741, soit une quinzaine de jours après la première, et presque aussi brutale. Cette fois, c'est le pont principal sur la Savoureuse à Lepuix qui est emporté.

Les propriétaires des prairies sinistrées entre Valdoie et Danjoutin réclament à leur tour une enquête qui a lieu le 15 février 1741. Un mois plus tard, les 10 et 11 mars, autre

enquête à la demande des habitants des villages traversés par la rivière Lamadeleine, c'est à dire Etueffont-Bas et Haut et Anjoutey.

\*\*\*

#### PROCES VERBAL DE VISITE DU 15 FEVRIER 1741 (21)

##### Prairies entre Valdoie et Danjoutin

Ce jourd'hui, quinze février mille sept cent quarante et un, à la requête des sieurs de Fermignac, Poujol, Langlois, Jean Bourgeois et consors, et en conséquence du renvoi de leur



Valdoie - Crue du 15 février 1990 - Villa de M et Mme Vitrac l'après-midi - Ph Mme Vitrac

requête, à nous fait par la lettre de Monseigneur de Brou, conseiller d'Etat et intendant d'Alsace du 9 janvier dernier ; nous, François Noblat, subdélégué au département de Belfort (22) accompagné du sieur Chüller, architecte et maître expert, nous sommes transportés depuis le village de Valdoie tout le long du finage de Belfort jusqu'aux champs derrière le couvent des Capucins (23) pour reconnaître la cause des inondations qui arrivent fréquemment dans toutes ces parties et qui endommagent quantité de prairies, champs et jardins ainsi que la chaussée de la grande route de Besançon (24) où les troupes et autres personnes à pied ne peuvent absolument passer dans le temps des inondations. Après

avoir visité tous les lieux, rivières, ruisseaux et canaux avons trouvé que la rivière de Valdoie (25) avait depuis quelques années quitté son ancien lit de façon que la moindre crue ne pouvant contenir dans le nouveau lit, les eaux se répandaient par dessus les bords et s'écoulaient en partie tout au long des fossés de la chaussée jusqu'à la chapelle de Lorette (26) où ces eaux étant retenues par les murailles de ladite chapelle se répandaient sur plusieurs jardins, chenevières et champs qui sont autour de la chapelle et de l'église de Brasse.

Que l'autre partie des eaux de la rivière du Valdoie passaient sur la grande prairie de Belfort et Cravanche, lesquelles eaux se joignent à celles des ruisseaux des montagnes du Saibert et du Mont ainsi que ceux du village de Cravanche et des étangs du sieur Vernier (27) faisaient d'ordinaire une inondation considérable qui endommagait plus de cent arpents (33 hectares) de terre tant en prairies qu'en jardins jusqu'au gouffre près le jardin de Jean Bourgeois (28) qui doit recevoir toutes ces eaux.

Que ce gouffre n'est absolument pas capable de recevoir et écouler cette grande quantité d'eau de façon que dans cet endroit, elle romp la chaussée de la route de Besançon et se répand dans d'autres jardins et les champs sur la plaine des capucins où elle cause encore des dommages très considérables.

\*\*\*

L'expert, l'architecte Chüller, préconise tout une série de travaux ayant pour but d'éviter les effets catastrophiques des trop fréquentes inondations des prairies situées entre Valdoie et Danjoutin.

\*\*\*

Pour remédier aux inondations, avons trouvé qu'il était de nécessité d'élever la chaussée près de ce gouffre et y construire un pont de cinq pieds (environ 1,6 m de long) pour faciliter en tout temps le passage aux troupes du roi et au public.

Mais comme l'établissement de ce pont ne garantirait pas des inondations dans toutes les prairies, champs et jardins avons trouvé qu'il serait plus utile et nécessaire :

Premièrement, de vider et rétablir l'ancien lit de la rivière du Valdoie (environ 211 mètres) tirant droit au pont du dit Valdoie, au moyen de quoi ces eaux passant par leur lit ordinaire ne se répandraient sur les prés et champs de Belfort et ne se grossiraient pas, ceux qui tombent du Salbert, du Mont, de Cravanche et des étangs.

Secondement, que pour détourner une partie des eaux du Salbert, du Mont, des étangs et de Cravanche et empêcher la quantité que le gouffre ne peut recevoir, qu'il serait nécessaire de pratiquer un canal de la largeur de six pieds (environ 1,92 m), depuis le fossé banal près le rocher des Barres sur la longueur de 164 toises (environ 315 mètres) traversant les prés de plusieurs particuliers et le Jardin du sieur Métrot et la chaussée de la route de Langres (29) jusqu'à la rivière de Belfort, au travers de laquelle chaussée il faudra construire un pont ou une buse voûtée, au moyen de quoi l'on sera dispensé de faire le pont ci-devant sur la chaussée de la route de Besançon et les différents héritages seront préservés du dommage et de détérioration

des fonds que les fréquentes inondations y causent.

*Fait à Belfort les jours et an que devant.*

*Signé : Noblat.*

**ENQUETE DES 10 ET 11 MARS 1741 SUR LES DEBORDEMENTS DE LA RIVIERE LAMADELEINE A ETUEFFONT-HAUT, ETUEFFONT-BAS ET ANJOUTEY - TRAVAUX URGENTS A REALISER**



*Valdoie - Crue du 15 février 1990 - Rue de Turenne  
Ph. H. Besançon*

L'an mil sept cent quarante et un, les dix et onze mars, nous François Noblat, bailli du comté de Belfort, à la réquisition des habitants et communautés d'Anjoutey, Etueffont le Haut et le Bas, toutes composant la mairie et la paroisse du dit Etueffont, nous sommes transportés dans la dite paroisse, à l'effet d'y fixer les réparations à faire, tant dans les villages que sur les chemins et rivières qui ont été considérablement endommagés et dérangés par les inondations du mois de janvier dernier, afin que les communautés et les particuliers puissent pourvoir aux dites réparations, où, étant accompagnés des maires, jurés et préposés de chaque communauté, nous avons, premièrement fait marquer un chemin depuis le dernier village jusqu'à la chaussée allant à Cernay, par des piquets plantés

sur trois toises (environ 5,76m de largeur) ledit chemin ayant été presque entièrement rompu par les eaux étant absolument nécessaire aux dites communautés, tant pour se rendre à la ville pour le service du roi, sur leurs cantons de chemin à entretenir, que pour leur commerce particulier, soit en Suisse et autres baillages et communautés voisins.

Ensuite ayant remis la partie de la rivière au dessous du village d'Anjoutey à un autre temps pour la réparation, nous sommes entrés dans ledit village pour y marquer le lit de la rivière, suivant les piquets plantés. Elle sera de quinze pieds (4,80 m) de largeur, tirée droite le long du village, avec des clayonnages dans presque toutes ses parties, surtout près du pont à pied (30) et, suivant que nous l'avons fait observer au juré, le lit sera creusé de deux pieds de profondeur (environ 0,64 m) et les déblais jetés derrière les bordages.

A la sortie du village d'Anjoutey, tout le long de la rivière jusqu'à Etueffont le Bas, la rivière sera vidée dans tous les endroits marqués, les angles coupés avec les racines et broussailles. Elle sera élargie, surtout au dessous dudit Etueffont-Bas où elle a été resserrée par les riverains de manière qu'elle n'a actuellement que deux à trois pieds (environ 0,64 à 0,96 m) de large au lieu de dix (environ 3,20 m), ce qui a occasionné dans les dernières inondations un dommage considérable aux dits villages. C'est pourquoi elle sera rétablie en son ancien état de la largeur de 10 pieds à prendre en droiture de part en part, le tout suivant les marques que nous avons fait poser.

Dans le village d'Etueffont le Bas, la rivière sera mise en état

de deux pieds (environ 0,64 m) de profondeur sur dix (environ 3,20 m) de largeur, des épis et clayonnages construits dans les endroits nécessaires et par nous indiqués à la sortie dudit lieu, la rivière restera où elle passe actuellement sans qu'il soit besoin et possible de rétablir le chemin ni de la rejeter dans son ancien lit.

#### Etueffont-Haut

Depuis le dit village jusqu'à Etueffont le Haut, la rivière sera pareillement remise en état et élargie de même que ci-dessus. Et tout le long du dit Etueffont le Haut il sera fait des clayon-



Valdoie - Crue du 15 février 1990  
- Rue de Turanne  
Ph. R. Besançon

nages pour la contenir avec des épis dans les endroits marqués, le lit de la rivière élargi au milieu creusé. En remontant au dessus du village, les grosses pierres seront retirées de côté et le chemin pour détruire les héritages et aller à la montagne (Lamadeleine) remis en état de pouvoir servir.

Tous les ouvrages ainsi marqués et ordonnés par nous bailli, en exécution des ordres et lettres de monseigneur de

Brou du 7 janvier dernier et de notre procès verbal de visite du dit jour seront faits par les communautés ci-dessus, chacune dans son village et sur son ban, dans le mois courant. Après quoi sera marqué le surplus de réparations à faire dans la dite mairie. Nous enjoignons au maire d'avoir à veiller à l'exécution de la présente ordonnance et de nous rendre compte toutes les huitaines.

*Fait à Etueffont les jours et an que devant.  
Signé : Noblat.  
Collationné : Molsonnier.*

#### SUPPLIQUE DE LA COMMUNAUTE DE LEPUIX AFIN D'OBTENIR LE DEDOMMAGEMENT DES FRAIS OCCASIONNES A REMETTRE EN ETAT LE COURS DE LA SAVOUREUSE PASSANT SUR SON TERRITOIRE ET A RECONSTRUIRE UN PONT DETRUIT.

A monseigneur de Brou, conseiller d'Etat, intendant de la province d'Alsace.

Supplient humblement les maires et habitants de la communauté du Puix, baillage de Belfort, et disant que la rivière de la Savoureuse qui descend de la haute montagne du Bailon et qui traverse leur village leur a causé beaucoup de dommage par les grandes inondations de l'année dernière (1741).

Ils ont rétabli le cours qu'ils ont pu le cours de cette rivière, ont fait plusieurs digues et épis, mais ils n'ont pas obtenu les mêmes dédommagements que les autres communautés situées sur cette même rivière, qui est le rétablissement de leur pont qui a été emporté par les eaux (31).

Ce pont est nécessaire, non seulement pour la communauté, mais encore pour le public. C'est le chemin pour la Lorraine, un passage continuel

de voitures et commerçants d'une province à l'autre (32). Tout le baillage en profite, notamment la ville de Belfort, pour les denrées et vivres de la garnison.

Les autres communautés, comme celles de Sermamagny, Chaux et Evette, ont obtenu cette dépense par le baillage en considération des pertes qu'elles ont faite.

Les suppliants, par ces mêmes considérations, espèrent que votre Grandeur leur accordera la même grâce. Le seigneur leur accorde les bois, ils feront les voitures et



Rougegoutte - Crue du 15 février 1990 - La Rouge goutte à 10h du matin - Ph. F. Liebelin



Rougegoutte - Crue du 15 février 1990 - La Rue du commerce à 11h du matin - Ph. F. Liebelin

corvées, il ne s'agit que de la main d'oeuvre qui est peu de chose, attendu que le pont est petit. Ils ne proposeraient pas même cette dépense s'ils avaient quelque revenus communaux, mais ils n'en ont aucuns.

Ce considéré, Monseigneur il vous plaise ordonner que la main d'oeuvre du petit pont à construire sur la route de la Lorraine au village du Puix sera payée sur les frais communs du baillage.



Signé : Laurent Nady,  
Mathias Tournier, Nicolas Nady,  
Claude Colin, Jean-Nicolas  
Desmeusy, Jacques Didier.

\*\*\*

L'intendant donne une réponse favorable le 5 septembre 1742 et délivre une somme de cent quinze livres qui sera versée à la communauté du Puix par le bailli Noblat.



Lepuix-Gy - Crue du 7 février  
1984 - La Savoureuse  
Ph. F. Liebelin

#### NOTES

- 1 - Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1934.
- 2 - La filature de laine peignée Schwartz se trouvait à l'emplacement de l'actuel "Centre Jean Moulin". Les locaux des anciens tissages Dreyfus sont utilisés actuellement par les entreprises Comafranc et Rubin-Lacaque.
- 3 - Maisons situées dans les rues de la Savoureuse et du Canal.
- 4 - Archives Départementales du territoire de Belfort, série 21 J.
- 5 - La fauchée équivalait approximativement à la surface qu'un homme pouvait faucher en une journée soit 33 ares.
- 6 - Actuellement (octobre 1995) des travaux d'enrochement sont réalisés dans cette partie du village.
- 7 - Actuellement Chemin Départemental 465.
- 8 - Le premier, sur la Départementale 24, conduit à Rougegoutte, le deuxième, rue Saint Martin, est au centre du village.
- 9 - Départementale 465.
- 10 - Le pont de pierre à cinq arches sur la Départementale 465 avait été construit en 1721 par l'entrepreneur des fortifications de Belfort. Il a été détruit à l'arrivée des Allemands en juin 1940.
- 11 - L'épi avait rétréci le lit de la rivière en aval et retenait les eaux au niveau des dernières maisons.
- 12 - Début de l'actuelle zone de captage de Belfort.
- 13 - Pont situé vers l'Hôtel du Soleil.
- 14 - Les halles seigneuriales de Giromagny, construites en 1574, se trouvaient sensiblement à l'emplacement de l'actuel chalet du Syndicat d'Initiative.
- 15 - Travaux à exécuter au niveau et en aval de la maison de justice (Maison Mazarin).
- 16 - Lorval ou orval : incident climatique.
- 17 - Le moulin Duparc, appelé également moulin sous Salbert, se trouvait à l'emplacement des anciens établissements Socolest.
- 18 - Ce pont sur un canal de "vidange" qui permettait la communication entre la Savoureuse et la Rosemontoise a été remplacé par un pont de

- 19 - Le grand pont alors en bois est déjà cité au XIVème siècle. Il fut remplacé par un pont de pierre à trois arches en 1764.
- 20 - A.D.T.B., 21 J 9/4.
- 21 - A.D.T.B., 21 J 9/4.
- 22 - François Noblat, issu d'une vieille famille de la bourgeoisie belfortaine, cumulait depuis 1716, les charges de prévôt et bailli du comté de Belfort et celle de subdélégué de l'intendant d'Alsace.
- 23 - Le couvent des capucins fut transformé en hôpital militaire pendant la révolution. A son emplacement se trouve l'actuel parking de la maison des Arts.
- 24 - Il s'agit de l'actuel faubourg de Montbéliard. L'ancienne route de Belfort à Besançon passait à Montbéliard.
- 25 - La Savoureuse.
- 26 - La chapelle de Lorette, démolie pendant la Révolution, se trouvait à l'entrée de l'actuel square Lechten.
- 27 - Etang situé à l'emplacement des usines Alstom.
- 28 - Ce gouffre difficilement localisable pouvait se situer au pied du fort Hatry.
- 29 - La route de Langres, la nationale n°19, par Essert avait été construite vers 1734. Auparavant la route de Paris, passait par Valdoie, Sermamagny, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Bas.
- 30 - Un gué doublait le pont pour le passage des voitures, passage impraticable lors des hautes eaux.
- 31 - L'ancienne route du Ballon d'Alsace passait, jusqu'en 1753, par le centre du village de Lepuix et empruntait la rue de la Charière. Elle franchissait la Savoureuse par un pont de bois à quelques centaines de mètres en amont du stade actuel.
- 32 - La Lorraine devint française en 1766 à la mort de son propriétaire le roi de Pologne Stanislas Leszcynski, beau-père de Louis XV. Jusqu'en 1766 il existait un péage à Lepuix. La Lorraine approvisionnait en sel la place forte de Belfort.